

étudiants du collège Saint-Bède auront aussi l'usage de la bibliothèque de la même manière que les étudiants du collège anglais.

40 Il n'y aura qu'un seul supérieur pour les deux collèges ; mais le recteur du collège anglais pourra présenter pour être vice-recteur du collège Saint-Bède un candidat que les évêques anglais seront libres d'agréer ou d'écarter. Leur avis exprimé, la nomination dépendra entièrement du Pape.

50 L'office du vice-recteur du collège Saint-Bède sera de veiller à la discipline de la maison ; d'accorder des dispenses de la Règle commune, quand il le jugera à propos ; et, en général, de porter des règlements pour le bien des étudiants. Les questions d'une plus grande importance, telles que le contrôle des finances et l'admission des étudiants, seront décidées par le recteur. Le vice-recteur d'un collège n'aura aucune juridiction sur l'autre.

60 Un maître sera attaché au collège avec la charge de suivre le travail qui sera fait en fréquentant les cours publics.

70 Outre les convertis, on pourra admettre d'autres étudiants d'un âge mûr, à la condition qu'ils soient déjà prêtres, ou du moins qu'ils aient plus de 24 ans. Personne ne pourra passer du collège anglais au collège Saint-Bède avant d'avoir terminé son cours de théologie et sans y passer une année entière.

80 Le privilège dont jouissent les étudiants du collège anglais d'être ordonnés *extra tempora* et sans observer la loi des *Interstices*, et d'obtenir des Lettres dimissoriales du cardinal Protecteur, est également accordé aux étudiants du collège Saint-Bède. A la fin de leurs études ces étudiants recevront également les pouvoirs que la